

VAE LIVRET 1 - MODE D'EMPLOI

QU'EST-CE QUE LA VAE ?

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est un dispositif qui permet d'obtenir un diplôme correspondant à son expérience professionnelle. Les compétences acquises lors de ses années de travail sont ainsi prises en compte et valorisées au même titre que si vous les aviez acquises par une formation équivalente.

LE CHOIX DE LA VAE

S'engager dans une démarche de VAE est une décision qui doit être réfléchie et s'insérer dans le cadre d'un projet professionnel rigoureusement défini. C'est un retour réflexif sur sa carrière et ses compétences acquises tout au long de son parcours professionnel ou lors d'expériences extraprofessionnelles : bénévolat, expérience artistique, engagement associatif, mandat électoral, culture générale, passions...

LES PERSONNES CONCERNÉES PAR LA VAE

La VAE s'adresse à toutes les personnes (salariées ou non, travailleurs indépendants, demandeurs d'emploi...) ayant exercé une activité professionnelle ou bénévole en rapport direct avec la certification visée pendant une durée d'un an minimum.

SEULE L'EXPÉRIENCE EST PRISE EN COMPTE

Par expérience, il faut comprendre l'expérience acquise dans une activité salariée, dans une activité non salariée ou dans une activité bénévole (associative, syndicale, sociale, humanitaire...) justifiée ; en continue ou non pendant une durée cumulée d'au moins trois ans et en rapport avec la certification visée. Cette expérience doit être jugée recevable par l'autorité de l'école intuit.lab qui délivre le diplôme par la voie classique.

CE QUI N'EST PAS PRIS EN COMPTE DANS LA VAE

Attention ! Certaines périodes ne sont pas prises en compte dans la durée de l'expérience :

- les périodes de formation initiale ou continue, quel que soit le statut de la personne.
- les stages ou périodes de formation en milieu professionnel effectués pour la préparation d'un diplôme ou d'un titre.

Cela n'exclut pas de les faire figurer dans votre dossier de VAE. Simplement, elles ne sont pas comptabilisées dans la durée l'expérience.

NOS RECOMMANDATIONS :

Afin d'examiner au mieux la recevabilité de votre demande, nous vous conseillons de :

- joindre le maximum de documents
- donner toutes les informations vous concernant
- ajouter des pages au dossier si nécessaire
- préciser le dernier diplôme obtenu, les précédents qu'ils soient ou non en lien avec le titre visé. Ils apportent un plus à votre parcours, et permettent de mieux comprendre une trajectoire professionnelle.

Dans le cas où vous avez suivi des études supérieures sans obtenir le diplôme, indiquez à quel niveau vous vous êtes arrêté exactement.

Si vous avez un niveau inférieur au Bac, concentrez-vous sur votre parcours professionnel et détaillez-le.

Les diplômes ne sont pas un critère, ils permettent d'avoir une vision large de votre cheminement personnel et de mettre en cohérence les différents éléments de votre parcours.

Renseignez et détaillez vos activités professionnelles, extra professionnelle, volontaires ou bénévoles.

Présentez les organisations dans lesquelles vous avez exercé vos activités professionnelles, décrivez les postes occupés et les missions.

Des compléments d'informations pourront être demandés, si nécessaire.

LES ÉTAPES DE VAE À L'ÉCOLE INTUIT.LAB

- Accueil et informations du candidat/candidate :

Vous pouvez nous contacter pour nous exposer votre projet de VAE et nous vous donnerons toutes les informations nécessaires : comment monter son dossier de VAE ? Tarifs et marche à suivre.

- Le livret 1 : dossier de recevabilité

Le livret 1 doit être rempli et envoyé par courrier à l'école intuit.lab. Pour être recevable, le dossier doit être complet et contenir : le livret 1 et les pièces justificatives. Tout dossier incomplet sera rejeté.

Décision de recevabilité :

La commission VAE examine le dossier et délivre sa décision sur la recevabilité de la demande de VAE. Si l'avis est favorable, le candidat ou la candidate est autorisé(e) à poursuivre la procédure de VAE. En cas de refus, la commission peut conseiller et orienter le candidat ou la candidate vers une reprise de formation.

- Le livret 2 : dossier de demande de VAE

Ce livret doit présenter la liste la plus exhaustive possible de toutes les expériences professionnelles du candidat ou de la candidate : acquis, savoirs, connaissances, compétences et aptitudes. Les activités exercées doivent être indispensablement en relation avec les activités définies dans le référentiel d'activités/compétences du titre de niveau I.

- Décision finale du jury :

Le jury de validation de la demande de VAE vérifie que les acquis et les expériences du candidat ou de la candidate correspondent aux compétences certifiées par le titre niveau I. Le jury peut accorder une validation totale ou une validation partielle du titre visé.

Dans le cas d'une validation totale, le candidat ou la candidate se voit délivrer le titre visé. Dans le cas d'une validation partielle, le candidat ou la candidate doit compléter les compétences manquantes par un complément de formation, une expérience professionnelle ou un projet à réaliser.

Le candidat ou la candidate dispose d'une durée de 5 ans pour effectuer le complément d'expérience ou de formation demandés pour représenter son titre devant le jury. Si la représentation à l'issue des 5 années n'est pas reconduite, le bénéfice des acquis de la VAE sera totalement perdu et le candidat ou la candidate devra reprendre la démarche depuis le début.

LES PIÈCES À FOURNIR :

Nous vous invitons à remplir le livret 1 ci-joint, en le complétant des documents ci-dessous :

Votre dossier complet (livret 1 rempli et pièces à fournir) est à adresser par courrier uniquement à :

école intuit.lab
Demande de VAE
90, rue de Javel
75015 Paris

REFERENTIEL DE CERTIFICATION

Ce référentiel de certification détaille la liste des compétences exigées pour valider la certification RNCP. Il doit vous aider à mettre votre parcours professionnel en cohérence avec les compétences demandées. Nous vous rappelons que votre demande de VAE sera examinée à partir de ces blocs de compétences.

Extrait de la fiche Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

L'intégralité est consultable sur :

<http://www.rncp.cncp.gouv.fr/grand-public/visualisationFiche?format=fr&fiche=19224>

Résumé descriptif de la certification :

Code RNCP : 19224

Intitulé

Directeur(trice) artistique en communication visuelle et design numérique

Niveau et/ou domaine d'activité :

I (Nomenclature de 1969) 7 (Nomenclature Europe) Convention(s) :

Code(s) NSF :

322n Techniques de l'imprimerie et de l'édition : conception

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le directeur artistique en communication visuelle est le responsable créatif qui conçoit, exprime, fait réaliser ses projets. D'une manière générale, un directeur artistique, dans l'exercice de ses fonctions, est une personne qui donne davantage une direction, une vision, dans l'élaboration et la formalisation d'un projet, plus que d'assurer un encadrement de dirigeant.

La terminologie du mot « artistique » vient compléter cette « orchestration de conduite » par la nature de son rôle qui fait appel à sa sensibilité responsable.

D'une manière particulière, en communication visuelle, cette direction se fait en fonction d'un cahier des charges et fait appel à un objectif de message et d'image de la part du demandeur.

Le directeur artistique, après l'analyse et la synthèse du message à émettre, doit par une conceptualisation apporter sa vision du projet. Il formalisera

ensuite le projet par la coordination de plusieurs compétences relevant des techniques d'art appliqué.

Le premier point constitue un acte de création artistique, le second, une formalisation dirigée par la coordination de compétences acquises ou connexes.

A l'issue de la certification, le titulaire sera capable de :

Dimension technique

- Maîtriser les techniques d'expression visuelle (planches tendances, roughs, concept board...).
- Maîtriser des notions de marketing, des notions commerciales, en sciences humaines, histoire du graphisme.
- Maîtriser le dessin, la typographie, la mise en page, la couleur et la composition de l'ensemble du visuel.
- Maîtriser les logiciels de PAO (Illustrator, Photoshop, InDesign, QuarkXpress, Flash, Macromédia, Dreamweaver).
- Connaître les logiciels d'édition, les innovations technologiques et leur intégration dans le processus de production
- Evaluer et Analyser des problèmes opérationnels et les résoudre
- Concevoir et réaliser un projet
- Définir chacune des étapes de production

Dimension des contenus

- Analyser le processus de création
- Adapter son produit aux besoins et habitudes des usagers
- Evaluer la faisabilité de la partie design du projet
- Organiser l'information logiquement
- Transposer un contenu écrit en contenu visuel
- Maîtriser la préparation d'une maquette
- Maîtriser les méthodes de recherche documentaire et d'images
- Visualiser et imaginer des formes géométriques et des objets dans l'espace
- Connaître l'encadrement juridique applicable à la vie privée et aux droits d'auteur

Dimension de la gestion

- Gérer un projet
- Gérer les ressources humaines dans un contexte de production
- Gérer un budget
- Canaliser la créativité des membres de l'équipe
- Maîtriser des techniques de prise de décisions